

Demande de lettre officielle d'autorisation

**Pour l'introduction et/ou la circulation des organismes nuisibles, des végétaux,
produits végétaux et autres objets pour des travaux à des fins d'essai ou à des
fins scientifiques ou pour des travaux sur les sélections variétales**

Matériel en circulation intra-communautaire

Matériel importé de pays tiers

(cocher la case correspondante à votre cas)

Cadre réservé à l'administration

N° enregistrement :
(Année/Région/ DLOA/n° ordre)

Date :

1. Personne responsable des activités

Nom :

Téléphone :

Télécopie :

Mél. :

2. Coordonnées de l'organisme responsable des activités

Nom :

Adresse :

.....

.....

Téléphone :

Télécopie :

Mél. :

3. Coordonnées de l'organisme détenteur du matériel (si différent de l'organisme visé au point 1)

Nom :

Adresse :

.....

.....

Téléphone :

Télécopie :

Mél. :

4. Lieu d'origine du matériel

Joindre tout document pertinent apportant la preuve de cette origine pour les pays non membres de la Communauté européenne (par exemple, attestation du service de la protection des végétaux du pays d'origine). Dans le cas où le matériel est transféré d'une installation agréée vers une autre, indiquer également les coordonnées du précédent lieu de détention en quarantaine.

.....

.....

.....

5. Point d'entrée proposé dans la Communauté européenne pour le matériel introduit d'un pays tiers

Pays

Point d'entrée

.....

.....

6. Nom(s) scientifique(s) et nom(s) commun(s) du matériel, y compris les organismes nuisibles, soumis à la quarantaine

- a.
- b.
- c.

7. Type de matériel

Préciser, par exemple, le stade de développement des organismes animaux (œufs, larves (stade), nymphes, adultes, formes de conservation, etc.) et les organes en cause pour les champignons et autres organismes végétaux (spores, mycélium, semences, feuilles, racines (avec terre ou sans terre), pollen, culture de méristème, etc).

- a.
- b.
- c.

8. Type de substrat

Le substrat employé pour maintenir en vie le matériel durant le transport peut également être de quarantaine même s'il n'est pas destiné à être étudié (par exemple certaines graminées). Indiquer alors qu'il sera détruit à l'arrivée. Si le substrat est de quarantaine et qu'il est nécessaire pour toute la durée des travaux, il doit apparaître aux points 5 et 6.

En toute état de cause, indiquer s'il s'agit, par exemple, d'un milieu de culture pour les micro-organismes, d'organes végétaux (préciser le type), d'un milieu inerte (vermiculite et autres minéraux), etc.

- a.
- b.
- c.

9. Quantité de matériel

Indiquer, par exemple, le nombre d'individus (si dénombrable), le nombre de boîtes de Pétri, le nombre d'organes végétaux, etc.

- a.
- b.
- c.

10. Coordonées et description du site de détention en quarantaine

10.1. Coordonnées (si différentes de celles de l'organisme visé au point 2)

Nom :
Adresse :
.....
.....
Téléphone :
Télécopie :
Mél :

10.2. Description du site spécifique de détention en quarantaine

Référence de l'arrêté préfectoral d'agrément :
Site spécifique de détention en quarantaine :
(Préciser le laboratoire ou la serre de confinement)

11. Conditions de détention en quarantaine pendant le transfert vers les installations de quarantaine

.....
.....

.....
12. Durée, nature et objectifs des activités envisagées

12.1. Durée des activités :

12.2. Nature et objectifs des activités :

Indiquer, par exemple, s'il s'agit de travaux d'isolement d'un virus, de tests d'indexage préalables à la mise en circulation d'un matériel végétal, de tester des nouveaux moyens de lutte, de constituer des collections, etc.

.....
.....

12.3. Description des travaux envisagés

Cette description doit être suffisamment précise pour estimer les risques liés à la manipulation des matériels réglementés et l'intérêt scientifique des travaux. Doivent notamment être indiquées, suivant les cas, les conditions de détention à l'intérieur des installations de quarantaine (conteneurs, pièges, barrages), les procédures pour les manipulations en conditions stériles, les conditions d'isolement d'organismes vecteurs, etc.

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

13. Lieu du premier entreposage ou de première plantation pour les matériels destinés à être mis en circulation après la période de quarantaine et la demande de mainlevée officielle

Pays :

Région :

Localité :

14. Méthodes proposées pour la détention ou le traitement du matériel réglementé et de toute autre matériel contaminé, y compris les installations, après achèvement des activités

.....
.....
.....
.....
.....

Je, soussigné,, responsable des activités de mise en quarantaine du matériel visé aux points 5 et 6 de la demande de lettre officielle d'autorisation, m'engage à respecter et mettre en œuvre les activités telles que proposées au point 12 de la demande. Je notifie, sans délai, au service régional de la protection des végétaux du lieu de détention en quarantaine tout changement que je souhaite apporter à ces activités et lui fait part de la date de cessation des activités autorisées.

Le, à

Signature :

Sont prévues des contraventions de cinquième classe dans les cas où une activité est menée sans agrément sur du matériel – y compris les organismes nuisibles - soumis à quarantaine, le matériel circule sans lettre officielle d'autorisation ou, le cas échéant, est mis en circulation sans la mainlevée officielle du directeur régional de l'agriculture et de la forêt. Le service régional de la protection des végétaux se réserve le droit de contrôler à tout moment la conformité des travaux réalisés avec les conditions de la demande et de la décision d'autorisation.